



vous accompagner

Optez pour le Bordereau de Versement Mensuel par internet

Services en ligne - Professionnels



Vous êtes employeur de main d'œuvre agricole ? Votre entreprise compte plus de 9 salariés ou vous avez opté pour la mensualisation du paiement de vos cotisations ?

Le service en ligne « bordereau de versement mensuel » vous permet de déclarer et de payer vos cotisations directement sur internet. Celles-ci viendront par la suite en déduction du bordereau d'appel de cotisations sur salaires (facture trimestrielle).

Pour faciliter vos démarches, optez pour le Bordereau de Versement Mensuel (BVM) par internet. Ce service est gratuit et accessible depuis votre espace privé.

Quelles fonctionnalités ?

Chaque mois, jusqu'à la date limite de paiement, vous avez la possibilité de :

- » saisir, envoyer et téléréglé votre déclaration,
- » conserver la déclaration pour l'envoyer plus tard,
- » supprimer, modifier, envoyer et téléréglé une déclaration conservée,
- » imprimer votre déclaration après son envoi,
- » consulter l'historique de vos déclarations en ligne.

A NOTER : le téléréglé n'est pas un prélèvement automatique. Tous les mois, une validation de l'ordre de paiement doit être effectuée par le titulaire du compte.

Comment en bénéficier ?

Pour profiter de ce service, vous devez :

- » être inscrit aux services en ligne MSA (si ce n'est pas le cas, cliquez sur le bouton « inscription » du bloc « Connectez-vous à votre espace privé MSA », en page d'accueil du site internet www.msa01-69.fr)
- » être mensualisé pour le paiement des cotisations (les entreprises de moins de 10 salariés doivent effectuer une demande de mensualisation auprès de la MSA)
- » avoir déclaré le compte qui doit être débité en utilisant le service sécurisé « Gestion Compte(s) Télé règlement » (comptez un délai d'une semaine environ pour l'enregistrement de votre compte)

Des avantages multiples :

- » **souplesse** : vous pouvez saisir, conserver et envoyer votre bordereau quand vous le souhaitez jusqu'à la date d'échéance. Le paiement sera effectif le jour de la date limite de paiement.
- » **facilité** : des aides en ligne vous accompagnent à toutes les étapes de votre saisie.
- » **fiabilité** : le téléréglé s'effectue par le biais d'un protocole de cryptage. Il est sécurisé.
- » **gratuité** : il n'y a ni frais d'inscription, ni frais d'utilisation.

MSA Ain-Rhône

Site du Rhône (siège social)	Site de l'Ain	www.msa01-69.fr
35 - 37 rue du Plat - BP 2612	15 Av du Champ de Foire	Tél : 04 74 45 99 00
69 232 Lyon cedex 02	01059 Bourg-en-Bresse Cedex 9	Fax : 04 74 45 98 98



L'essentiel & plus encore

Saisie de votre déclaration

1. **Connectez-vous à votre espace privé internet** : saisissez votre identifiant et mot de passe dans le bloc «Connectez-vous à votre espace privé» en page d'accueil de notre site www.msa01-69.fr
2. **Cliquez sur le service «Bordereau de versement mensuel»** : parmi la liste des services en ligne qui vous sont proposés, en page d'accueil de votre espace privé
3. **Cliquez sur «saisir» pour commencer votre déclaration** : en page d'accueil du service «Bordereau de Versement Mensuel»
4. **Complétez les informations demandées à chaque écran et cliquez sur «suivant»** : les écrans successifs seront relatifs à votre «situation», les «contributions et cotisations légales», les «taxes et contributions», les «cotisations pôle emploi» et les «cotisations AGRICA»
5. **Cliquez sur «valider» en bas de la page «Récapitulatif de la déclaration», pour envoyer la déclaration** : avant de valider, vous avez la possibilité de vérifier l'ensemble des informations saisies en cliquant sur «Visualiser».

Récapitulatif de la déclaration


Vous avez saisi le Bordereau de Versement Mensuel du mois de **janvier 2008**

Il concerne :

Entreprise : ██████████
Etablissement : ██████████
Activité : **PAYSAGE / REBOISEMENT**

Montants déclarés	
Montant des cotisations sur salaires	24552 €
Montant des réductions	0 €
MONTANT A REGLER	24552 €

RAPPEL :
Montant déclaré en décembre 2007 102338 €

N'hésitez pas à  Visualiser votre déclaration afin de vérifier votre saisie.

Vous pouvez conserver votre déclaration et l'envoyer au plus tard le **15/02/2008** en cliquant sur le bouton "Conserver" ou l'envoyer et la télérégler dès à présent à la **MSA** en cliquant sur le bouton "Valider".

Vous déclarez sur l'honneur l'exactitude des informations que vous venez de saisir:

Annuler Précédent Conserver Valider

Téléréglement de votre bordereau

1. **Cliquez sur « Paiement par téléréglement »** : accessible après la page «récapitulatif de la déclaration»
2. **Sélectionnez le compte à utiliser pour le téléréglement puis cliquez sur «suivant»**
3. **Cliquez sur «envoyer» pour valider votre paiement** : vérifiez au préalable les données figurant sur la page «Confirmation de paiement par téléréglement» avant de valider. Vous avez en effet, à ce stade, encore la possibilité de retourner à la déclaration ou de modifier la télédéclaration.

Confirmation de paiement par téléréglement

Vous êtes sur le point de télérégler à votre MSA

Il concerne :

Entreprise : ██████████
Etablissement : ██████████
Activité : **PAYSAGE / REBOISEMENT**

les données de votre ordre de paiement seront :

Référence : **16_BVM_20100712_02**
Libellé : **BVM de juin 2010 pour l'activité PAYSAGE / REBOISEMENT**
Date d'échéance : **15/07/2010**
Montant : **283,00 euros**

Titulaire du compte à débiter	Etablissement bancaire détenteur du compte à débiter	Référence du compte à débiter
██████████	██████████	██████████

Pour annuler ce téléréglement et retourner à la déclaration, cliquez sur Annuler
Pour modifier votre téléréglement, cliquez sur Modifier
Pour effectuer votre téléréglement, cliquez sur Envoyer

Annuler Modifier Envoyer

RAPPEL : si vous avez égaré votre mot de passe ou si vous avez besoin d'aide pour utiliser ce service, n'hésitez pas à contacter la cellule d'assistance internet de la MSA au :

 **N°Cristal 0969 39 22 30**

APPEL NON SURTAXE

Elle est à votre disposition du lundi au jeudi de 8h15 à 17h et le vendredi de 8h15 à 16h.



L'essentiel & plus encore